



Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Soixante-cinquième rapport annuel de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario est une agence provinciale gouvernée par un conseil conformément à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O.15 et dont le mandat est d'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires situé dans la ville de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires, et d'exécuter toutes les autres mesures nécessaires ou opportunes pour son exploitation et ses entreprises.

Membres de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice 2018-2019 : Kenneth W. Knox a été nommé à la présidence le 17 janvier 2019. Mark Pearlman a d'abord été nommé au poste de membre le 15 novembre 2006 et ensuite au poste de vice-président le 31 août 2017 avec un mandat prenant fin le 30 août 2020. Larry Kieswetter a été nommé au poste de membre pour une période allant du 30 novembre 2016 au 29 novembre 2019. Ian Mackenzie a été nommé au poste de membre pour une période allant du 8 mars 2017 au 7 mars 2020. Margaret Appleby a été nommée au poste de membre pour une période allant du 31 août 2017 au 30 août 2020, Lino Vittorio a été nommé au poste de membre pour une période allant du 4 octobre 2017 au 3 octobre 2020 et Len Turkevics a été nommé au poste de membre pour une période allant du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2022.

Tout au long de l'exercice, la commission a soutenu avec diligence l'importante industrie agricole de l'Ontario et a perpétué la contribution vitale qu'apporte le Marché des produits alimentaires de l'Ontario à l'économie de la province. La commission s'assure que le marché est bien entretenu et fonctionne de manière efficace. Ainsi, il peut offrir un excellent service aux producteurs de l'Ontario, aux acheteurs de denrées alimentaires, aux détaillants et aux établissements, et ceux-ci continueront de l'utiliser comme grand point d'approvisionnement en fruits et légumes frais et en produits horticoles. Le marché met également à la disposition des agriculteurs et des distributeurs de denrées alimentaires de l'Ontario un circuit de vente en gros où ils peuvent distribuer et commercialiser leurs fruits et légumes frais à des milliers d'entreprises de produits alimentaires et horticoles.

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario continuera d'être autosuffisante pour couvrir toutes les dépenses, y compris les dépenses en immobilisation et en entretien. De même, elle continuera de bien respecter toutes les dispositions du protocole d'entente et de la Directive concernant les organismes et les nominations. La commission a commencé à mettre au point son plan stratégique et l'achèvera pendant le troisième trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020.

La commission a enregistré un bénéfice net de 1 180 764 \$ pendant l'exercice fiscal 2018-2019, comparativement à un bénéfice net de 1 346 485 \$ pour l'exercice fiscal 2017-2018. Cette baisse du bénéfice

net est principalement attribuable aux dépenses plus élevées pendant l'exercice fiscal 2018-2019 que pendant l'exercice fiscal 2017-2018. La commission a fait des dépenses qui ont surpassé le budget pour les postes suivants : salaires, fournitures de fonctionnement, réparations et entretien, enlèvement des déchets et coûts d'assurance. La commission continue de vivre une année couronnée de succès. Elle a réalisé et surpassé ses cibles générales de revenus par 681 077 \$, ce qui a aidé à compenser la hausse des dépenses d'exploitation comparées au budget annuel de la commission. Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont totalisé 5 549 579 \$.

Le volume de fruits et de denrées alimentaires distribués par l'entremise du marché pendant l'exercice financier 2018-2019 se situait à approximativement 1 058 039 tonnes (960 millions de kilogrammes ou 2,1 milliards de livres), ce qui constituait une légère hausse de 0,004 % par rapport à l'exercice financier 2017-2018. La part de produits agricoles cultivés en Ontario et vendus au marché représente environ 35 % à 40 % du total. La commission promeut sans relâche l'ensemble de ses installations, y compris le marché fermier, sur son site Web, dans les médias sociaux, dans le cadre de salons commerciaux, par le biais d'Ontario, terre nourricière, et en offrant des visites guidées. Grâce à cette promotion, la commission a atteint son objectif consistant à inciter plus d'acheteurs à faire des achats au marché fermier.

Le marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits et de denrées alimentaires du commerce de l'épicerie indépendante en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 5 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de 350 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de denrées alimentaires différentes, dont environ 150 sont cultivées à l'échelle locale.

Je tiens à remercier mes collègues administrateurs qui siègent au conseil d'administration, les locataires du marché, les employés du marché, les fournisseurs de biens et de services au marché ainsi que les nombreux acheteurs, d'avoir contribué au succès que la commission a connu au cours de l'exercice 2018-2019.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario



Kenneth W. Knox
Président

**Commission du marché
des produits alimentaires
de l'Ontario**

États financiers
31 mars 2019



Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303

Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Le 11 décembre 2019

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 11 décembre 2019.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice indépendante, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur de l'administration



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE INDÉPENDANTE

À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario et au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué la vérification des états financiers de la Commission du marché de produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, l'état des recettes et dépenses, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base de l'opinion

J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Mes responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail à la section *Responsabilités du vérificateur dans la vérification des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux exigences canadiennes en matière d'éthique applicables à ma vérification des états financiers au Canada, et je me suis acquittée de mes autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour servir de base à mon opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la CMPAO à demeurer en continuité d'exploitation, en dévoilant, selon le cas, les questions liées à la continuité d'exploitation et en utilisant la méthode de comptabilité de la continuité d'exploitation sauf si la CMPAO envisage de cesser les opérations, ou si elle n'a aucun autre choix réaliste que de le faire.

Le processus d'information financière de la CMPAO incombe aux responsables de sa gouvernance.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Responsabilit  s du v  rificateur dans la v  rification des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les   tats financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due    une fraude ou    une erreur, et de publier un rapport du v  rificateur pr  sentant mon opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance   lev  , mais ne garantit pas qu'une v  rification men  e conform  ment aux normes de v  rification g  n  ralement reconnues du Canada d  tectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives si, individuellement ou globalement, elles pourraient raisonnablement influencer sur les d  cisions   conomiques des utilisateurs prises sur la base de ces   tats financiers.

Dans le cadre d'une v  rification effectu  e selon les normes de v  rification g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce un jugement professionnel et je maintiens un scepticisme professionnel tout au long de la v  rification. Je dois   galement :

- Identifier et   valuer les risques d'inexactitudes significatives dans les   tats financiers, qu'elles soient dues    une fraude ou    une erreur, concevoir et mettre en   uvre des proc  dures de v  rification adapt  es    ces risques et obtenir des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de ne pas d  tecter une anomalie significative r  sultant de la fraude est plus   lev   que celui r  sultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer de la collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses d  clarations ou la substitution du contr  le interne.
- Acqu  rir une compr  hension du contr  le interne pertinent pour la v  rification afin de concevoir des proc  dures de v  rification appropri  es dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CMPAO.
-   valuer le caract  re appropri   des m  thodes comptables utilis  es et le caract  re raisonnable des estimations comptables et des informations associ  es fournies par la direction.
- Conclure sur le bien-fond   de l'utilisation par la direction du principe de la continuit   de l'exploitation et, en fonction des   l  ments probants recueillis, s'il existe une incertitude significative li  e    des   v  nements ou    des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la CMPAO    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je dois, dans mon rapport de v  rification, attirer l'attention sur les informations fournies dans les   tats financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier mon opinion. Mes conclusions sont fond  es sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport de v  rification. Cependant, des   v  nements ou des conditions futurs pourraient amener la CMPAO    cesser ses activit  s.
-   valuer la pr  sentation g  n  rale, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations    fournir, et d  terminer si les   tats financiers repr  sentent les transactions et   v  nements sous-jacents d'une mani  re qui permette une pr  sentation fid  le.

Je communique avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la port  e et le calendrier pr  vus de la v  rification et les constatations importantes faites au cours de la v  rification, y compris toute lacune importante du contr  le interne identifi  e lors de ma v  rification.



Toronto, Ontario
11 d  cembre 2019

Susan Klein, CPA, CA, ECA
V  rificatrice g  n  rale adjointe

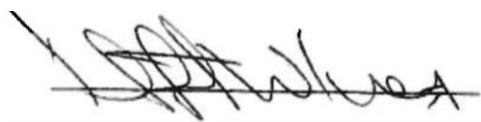
Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de la situation financière

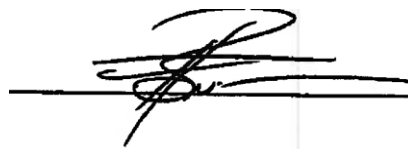
Au 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Actifs		
Actif courant		
Liquidités	833 006	396 337
Placements (note 3)	-	2 688 249
Comptes clients	980 591	824 512
Charges payées d'avance et fournitures	72 520	68 347
	1 886 117	3 977 445
Immobilisations (note 4)	43 251 807	39 551 369
	45 137 924	43 528 814
Passifs		
Passif courant		
Emprunts à vue (note 5)	14 231 306	14 171 909
Créditeurs et charges à payer	1 547 598	1 252 975
Revenus constatés d'avance	817 561	731 154
	16 596 465	16 156 038
Apports en capital reportés (note 6)	433 781	445 860
	17 030 246	16 601 896
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations		
Non affectés	28 586 720	24 933 600
	(479 042)	1 993 316
	28 107 678	26 926 916
	45 137 924	43 528 814
Engagements (note 8)		

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Secrétaire-trésorier

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Revenus		
Loyers	9 130 893	8 789 019
Entreposage frigorifique	2 969 164	2 707 683
Droits de péage	694 624	690 164
Droits de passage des acheteurs	438 715	450 753
Autres revenus	406 001	395 075
	13 639 397	13 032 694
Dépenses		
Salaires et charges sociales (note 7)	3 590 864	3 241 654
Électricité	2 157 649	2 299 175
Enlèvement des déchets	1 870 523	1 524 172
Amortissement	1 849 141	1 749 249
Taxes foncières et taxes d'affaires	741 186	780 428
Intérêt	555 653	457 422
Réparations et entretien	525 502	528 631
Assurances	356 328	328 518
Fournitures et charges de fonctionnement	201 758	188 453
Carburant	137 202	130 351
Services contractuels divers	125 716	101 933
Bureau	91 389	87 921
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	66 890	64 454
brute	62 404	58 522
Honoraires et frais des membres du conseil d'administration	55 160	40 159
Services juridiques	54 366	93 039
Divers	16 904	12 128
	12 458 635	11 686 209
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice		
	1 180 762	1 346 1485

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		
	Investi dans des immobilisations \$	Non affecté \$	Total \$
Actif net à l'ouverture de l'exercice	24,933,600	1,993,316	26,926,916
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1,180,762	1,180,762
Achat d'immobilisations	5,549,579	(5,549,579)	-
Amortissement des immobilisations	(1,849,141)	1,849,141	-
Virements interfonds	12,079	(12,079)	-
Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue investis dans des immobilisations	(1,000,000)	1,000,000	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	940 603	(940 603)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	28 586 720	(479 042)	28 107 678
	2018		
	Investi dans des immobilisations \$	Non affecté \$	Total \$
Actif net à l'ouverture de l'exercice	20 437 389	5 143 042	25 580 431
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1 346 485	1 346 485
Achat d'immobilisations	6 537 783	(6 537 783)	-
Amortissement des immobilisations	(1 749 249)	1 749 249	-
Virements interfonds	12 077	(12 077)	-
Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue investis dans des immobilisations	(1 200 000)	1 200 000	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	895 600	(895 600)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	24 933 600	1 993 316	26 926 916

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1 180 762	1 346 485
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	1 849 141	1 749 249
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	(12 079)	(12 077)
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Comptes clients	(156 079)	(253 522)
Charges payées d'avance et fournitures	(4 173)	2 011
Créditeurs et charges à payer	294 623	27 945
Revenus constatés d'avance	86 407	(79 486)
	<u>3 238 602</u>	<u>2 780 605</u>
Activités d'investissement		
Achat de placements	(27 087)	(2 750 479)
Produit de la vente de placements	2 715 336	6 285 055
	<u>2 688 249</u>	<u>3 534 576</u>
Activités d'immobilisation		
Achat d'immobilisations	(5 549 579)	(6 537 783)
Activités de financement		
Emprunts supplémentaires sur les emprunts à vue	1 000 000	1 200 000
Remboursement des emprunts à vue	(940 603)	(895 600)
	<u>59 397</u>	<u>304 400</u>
Augmentation de la trésorerie pendant l'exercice	<u>436 669</u>	<u>81 798</u>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>396 337</u>	<u>314 539</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>833 006</u>	<u>396 337</u>

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1 Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 872 et 65/09 connexes. La commission a pour mandats d'exploiter un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires ainsi que d'acquérir et d'exploiter la logistique nécessaire au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est un organisme sans but lucratif provincial géré par un conseil d'administration et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2 Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes applicables aux organismes sans but lucratif du gouvernement.

L'actif net de la commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- non affecté : il comprend l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- investi dans des immobilisations : il représente les placements nets dans les immobilisations de la commission décrites à la note 4. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

Liquidités

Les liquidités sont composées de fonds détenus dans une grande institution financière.

Placements

Les placements sont des certificats de placement garanti (CPG) et sont comptabilisés au coût après amortissement dans les états financiers. Les revenus de placement sont présentés dans l'état des revenus et dépenses à titre d'autres revenus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe une indication d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Placements

	2019 \$	2018 \$
Banque de Montréal, CPG, 1,10 %, échéant le 19 décembre 2018	-	2 688 249

4 Immobilisations

	2019		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$
Renvoi	275 604	-	275 604
Améliorations foncières	7 391 165	2 002 082	5 389 083
Bâtiments	48 076 427	18 311 771	29 764 656
Matériel	6 150 563	3 031 650	3 118 913
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 435 541	5 153 023	2 282 518
Construction en cours	2 421 033	-	2 421 033
	71 750 333	28 498 526	43 251 807

	2018		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$
Renvoi	275 604	-	275 604
Améliorations foncières	2 485 007	1 870 070	614 937
Bâtiments	43 443 124	17 199 807	26 243 317
Matériel	6 065 029	2 663 093	3 401 936
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 435 542	4 916 416	2 519 126
Construction en cours	6 496 449	-	6 496 449
	66 200 755	26 649 386	39 551 369

Au cours de l'exercice, aucun actif entièrement amorti n'a été radié (néant en 2018).

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

Au cours de l'exercice, un montant de 9 438 571 \$ (846 654 \$ en 2018) comptabilisé dans Construction en cours a été reclassé selon la ventilation suivante : 4 568 936 \$ (26 204 \$ en 2018) au poste Bâtiments, 4 838 689 \$ (122 245 \$ en 2018) au poste Améliorations foncières, néant (698 205 \$ en 2018) au poste Terrasse de stationnement, et 30 946 \$ (néant en 2018) au poste Matériel.

5 Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2019 \$	2018 \$
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 \$ (1 200 000 \$ en 2018), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 5 000 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	1 125 000	1 185 000
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 642 \$ (3 924 920 \$ en 2018), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	2 681 641	2 974 178
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 \$ (9 800 000 \$ en 2018), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 40 622 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement pendant la construction des immobilisations; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	7 847 731	8 335 673
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 935 \$ (2 000 000 \$ en 2018), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 8 344 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût de remplacement de l'équipement de réfrigération	1 576 934	1 677 058
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 16 667 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût du poste de compacteur et de l'aire de réception de l'entrepotage frigorifique	1 000 000	-
	<u>14 231 306</u>	<u>14 171 909</u>

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2019, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2019.

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2019, la commission en a utilisé néant (néant en 2018).

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

6 Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2019 \$	2018 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	445 860	457 937
Moins : montant passé en résultat au cours de l'exercice	12 079	12 077
Solde à la clôture de l'exercice	433 781	445 860

7 Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses salariés à temps plein un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré, dans lequel les salariés versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur rémunération. La commission verse une cotisation du même montant à concurrence de 6 % pour les employés cumulant plus de 15 ans de service et de 5 % pour les autres employés admissibles. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 93 475 \$ (92 989 \$ en 2018) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

8 Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	83 184
2021	82 237
2022	79 828
2023	79 828
2024	59 871
	384 948

9 Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Au 31 mars 2019, le classement des débiteurs en souffrance, mais non douteux, était le suivant :

	30 jours \$	60 jours \$	90 jours \$	Plus de 90 jours \$
Comptes clients	261 630	162 443	2 775	6 534

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2019 est présentée dans le tableau suivant.

	Au plus six mois \$	De plus de six mois à un an \$	De plus de un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	1 547 597	-	-	-	1 547 597
Emprunts à vue	471 264	471 264	3 770 112	9 518 666	14 231 306
	2 018 861	471 264	3 770 112	9 518 666	15 778 903

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

10 Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

11 Chiffres comparatifs

Certains chiffres des années précédentes ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de cet exercice.